

Conditions d'inscriptions aux concours et modalités des épreuves

1. Les conditions d'accès aux épreuves

Être âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation est l'unique condition d'accès.

Les épreuves comprennent : une épreuve écrite et une épreuve orale.

2. Épreuves de sélection

ATTENTION sont dispensés de l'épreuve écrite :

- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué de niveau IV.
 - Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme de niveau V du secteur sanitaire ou social. Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.
- **Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** d'une durée 2 heures. L'épreuve écrite se décompose en 2 parties :
- Évaluation des capacités de compréhension et d'expression écrite à partir d'un texte de culture générale sur un sujet d'actualité du domaine sanitaire et social. (Note sur 12 points).
 - Évaluation des connaissances dans le domaine de la biologie et aptitudes numériques : une série de 10 questions à réponse courte dont 5 sur des notions de biologie, 3 sur les opérations numériques de base, 2 exercices de mathématiques de conversion. (Note sur 8 points).

Pour être déclaré admissible par le jury, le candidat doit avoir obtenu au moins une note 10/20.

- **Une épreuve orale d'admission**
- Présentation d'un exposé à partir d'un thème sanitaire et social et évaluation de votre motivation notés sur 20 points, d'une durée de 20 minutes maximum, après une préparation de 10 minutes.

Pour être déclaré admis par le jury, le candidat doit avoir obtenu au moins 10/20 à cette épreuve.

A l'issue des épreuves de sélection les candidats sont classés en liste principale et en liste complémentaire.

Si dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas **confirmé par écrit** son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire. Sa place sera alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.